

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024



SCEA Labourdette – Damien ROBERT

LAURÉAT DU TERRITOIRE BARTHES DE L'ADOUR (LANDES) En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies & Parcours

CATÉGORIE :

Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

LOCALISATION

Région Nouvelle Aquitaine – Landes (40)



Section : Plaine et piémont
Catégorie : Fauche prioritaire



FOCUS PROJET

A la SCEA Labourdette, Damien ROBERT élève 130 blondes d'Aquitaine, pour la vente de broustards d'engraissement et de vaches grasses sous le label Bœuf de Chalosse.

En 2016, Damien a repris l'exploitation de son oncle en perpétuant le savoir-faire local adapté à la spécificité des Barthes de l'Adour. L'accès aux barthes collectives ainsi que ses 55 hectares de prairies permanentes en propriété lui confèrent une complète autonomie fourragère.

Suivant les années, ses vaches sont en moyenne 7 mois dans les prés, d'avril à novembre.

La parcelle présentée au concours est une prairie humide, généralement inondée en hiver. Celle-ci s'intègre dans l'ensemble de parcelles qu'est la barthe privée d'Orist. On l'appelle aussi barthe à foin car c'est une vaste prairie à fauche prioritaire. Damien fauche sa parcelle fin juin, date à laquelle il juge la qualité nutritive la meilleure. Il ne fauche pas trop bas, 8 cm de hauteur d'herbe, pour la mise en pâture dès le 15 août. Les regains sont ainsi pâturés de mi-août à mi-novembre. Durant ces 3 mois de pâture, une vingtaine de ses vaches (femelles pleines et femelles d'engraissement) pacagent librement sur toute la barthe privée, au sein d'un troupeau collectif composé également d'équins. La fauche suivie du pâturage mixte, même à faible chargement, suffisent à entretenir la parcelle (bords de fossés, lisière...).



STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Association Barthes Nature



LE MOT DU LAURÉAT

« La barthe d'Orist est un atout majeur pour mon élevage. Nos prés sont à côté de la barthe ce qui permet au troupeau d'avoir accès à des ressources naturelles. Les mères avant vêlage peuvent y pâturer jusqu'à 6 mois. Sans les barthes, les ateliers bovins seraient considérablement réduits en nombre. »

Damien ROBERT – Orist (40)



LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- La parcelle présente plusieurs niveaux, ce qui, avec les haies et lisières, confèrent une diversité d'habitats et une valeur esthétique. Elle participe à la fonctionnalité écologique de la barthe à foin et s'inscrit dans un paysage typique et historique local.
- Botaniquement, la parcelle a une forte richesse spécifique. Il y a un bon équilibre des espèces entre des dicotylédones et des graminées et au sein de ces groupes.
- Chaque espèce a un apport spécifique pour le bétail et rend cette prairie très intéressante pour la santé des animaux.
- La diversité de fleurs et le maintien des ronciers et des saules en bordure apportent une ressource nourrissante aux insectes même après la fauche. Des espèces patrimoniales et emblématiques des zones humides ont été trouvées.
- L'exploitation de la parcelle est optimisée, l'éleveur prend en compte les contraintes comme la portance du sol pour ne pas altérer le milieu lors de la fauche et laisse une hauteur d'herbe suffisante pour une meilleure repousse.



L'organisateur du concours sur le Territoire Barthes de l'Adour (Landes – Région Nouvelle-Aquitaine) :

Barthes Nature

Sur le territoire des Barthes de l'Adour

EN SAVOIR PLUS :

Barthes Nature est une association locale de concertation des différents acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires, usagers et collectivités) pour la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour en application des deux Directives "Habitats" et "Oiseaux" .

Situées au Sud du département des Landes, les Barthes de l'Adour sont les plaines alluviales situées de part et d'autre du fleuve, sur 80 km. La délimitation du site Natura 2000 correspond au territoire couvert par la crue centennale de 1952 sur les 40 communes concernées. "Barthes" signifie localement marais, zone humide inondable.

La présence du bétail est indispensable à l'entretien des prairies, zone d'accueil d'une avifaune migratrice d'intérêt majeur (plus de 200 espèces) et paysage exceptionnel.

L'absence totale de fertilisation et de produits phytosanitaires ainsi qu'un chargement faible mis en place depuis des années grâce au travail des éleveurs, aux mesures agro-environnementales et aux financements du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau, permettent l'expression de communautés prairiales rares et d'intérêt patrimonial relevant pour certaines de l'habitat d'intérêt communautaire « prairies maigres de fauche ».

CONTACT :

06.40.60.18.66 anais.brignone@landes.chambagri.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

12 274

Hectares

30%

Des zones humides du département des Landes

1ère

Édition organisée

4

Candidats au jury local

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Elevage de bovins allaitants

Elevage de chevaux

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Ces vastes plaines ont été maillées de fossés et canaux dès le XVIème siècle pour permettre la culture.

L'utilisation agricole estivale s'est développée autour d'un système agro-pastoral très extensif adapté aux inondations.